



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Antananarivo

ADRESSE:

101, Làlana Pastora Rabéony Hans
Ambodirotra, 101 Antananarivo

ADRESSE POSTALE:

B.P. 516, 101 Antananarivo

INTERNET: www.antananarivo.diplo.de

E-MAIL: amballem@moov.mg

TÉL: + 261-20-22 238 02/03

FAX: + 261-20-22 266 27

HEURES DE VISITE:

Du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00

RECUPÉRATION DES PASSEPORTS:

Du Lundi au Jeudi de 13h30 à 14h30
Vendredi de 12h00 à 12h30

APPELS TÉLÉPHONIQUES:

Du Lundi au Jeudi de 13h30 à 16h00

Madagascar

Aide-mémoire sur les demandes de visa pour un séjour au-pair

1. Généralités

Pour déposer une demande de visa, il faut vous présenter personnellement au service visa de l'Ambassade.

Nous appelons à votre compréhension du fait que votre demande ne pourra être examinée en bonne et due forme que sur présentation de documents complets.

Veillez en outre prendre en considération le fait que même en cas de dépôt des documents complets de votre dossier de demande, l'octroi d'un visa ne peut être revendiqué comme étant de droit.

Les jeunes hommes ou jeunes filles au-pair doivent avoir au moins 18 ans lorsqu'ils commencent leurs activités en Allemagne et ne doivent pas dépasser l'âge limite de 25 ans au dépôt de leur demande de visa.

Veillez aussi prendre en considération le fait que des connaissances basiques de la langue allemande sont nécessaires pour un séjour au-pair. Ces connaissances seront vérifiées **lors de la procédure de demande de visa** durant un entretien portant sur des thèmes de la vie courante avec un agent consulaire. Au cas où vous ayez suivi et passé des cours de langue agréés (par exemple au CGM, à l'université, etc.), veuillez présenter le justificatif y afférent.

Il n'est en aucun cas obligatoire de présenter un certificat de langue/attestation/etc. octroyé par un tiers (professeur, agent de recrutement de personnes au-pair).

Le contrat au-pair doit durer au moins 6 mois et couvrir tout au plus une année. Un renouvellement des activités en tant qu'au-pair n'est pas possible, même si le délai maximal d'un an n'est pas atteint.

2. Procédure

Vous êtes priés de vous présenter au service visa de l'Ambassade aux heures d'ouverture aux visiteurs avec les documents complets.

L'Ambassade porte votre attention sur le fait que les dossiers incomplets ne peuvent pas être acceptés ni examinés.

En général, la présentation des documents énumérés ci-après devrait suffire.

Pour des cas particuliers, vous pourrez être priés de présenter d'autres documents (qui ne figurent pas sur la liste des feuilles de renseignements) ou de revenir personnellement au service visa, si tant est que des questions restent à éclaircir.

Les droits de visa, qui même en cas de refus ne peuvent être remboursés, sont à payer exclusivement au guichet au dépôt de la demande. Le paiement s'effectue en Ariary au taux de change actuel utilisé par le bureau de caisse de l'Ambassade. Veuillez également tenir compte de la feuille de renseignement relative aux réductions et franchises de droit de visa mise à votre disposition au service visa.

Tous les documents administratifs malgaches doivent être préalablement légalisés par le Ministère des Affaires étrangères malgache. Une traduction en allemand doit être jointe aux documents administratifs malgaches. Afin de pouvoir être reconnus par les autorités en Allemagne, les documents administratifs malgaches préalablement légalisés doivent ensuite être légalisés par la présente Ambassade. Les frais y afférents s'élèvent à 20 € pour chaque document à légaliser.

En outre, la traduction des documents administratifs doit être certifiée conforme par l'Ambassade. Les frais y afférents s'élèvent à 10 € pour chaque traduction à certifier. Le paiement s'effectue au dépôt de la demande et exclusivement en Ariary.

Les formulaires de demande ainsi que les documents remis seront envoyés au Service des étrangers compétent en Allemagne, dont l'accord est nécessaire à l'octroi du visa. Par ailleurs, le service des étrangers avise également l'Agence fédérale pour l'emploi, étant donné que l'accord de cette dernière est aussi nécessaire pour un emploi au-pair.

Il est porté à votre attention que l'Ambassade doit en principe attendre l'aval des autorités intérieures allemandes, avant de pouvoir prendre une décision relative à la demande. La durée habituelle de l'examen de la demande est d'environ 8 semaines. L'Ambassade vous saurait gré de bien vouloir respecter ce délai de 8 semaines avant de pouvoir vous enquérir de votre dossier.

Lorsque les conditions requises à l'octroi du visa sont remplies, vous serez informés par téléphone par l'Ambassade.

A la remise de votre visa, vous êtes priés de vérifier qu'il est conforme à votre identité et aux dates de votre voyage. Il est indiqué que l'Ambassade décline toute responsabilité pour des dommages dus aux éventuels errata.

3. Documents à présenter

Au dépôt de la demande de visa, les documents suivants doivent être présentés (les formulaires à remplir sont gratuits et disponibles auprès du Service visa ainsi que sur le site internet de l'Ambassade www.antenanarivo.diplo.de):

oui/ non

2 formulaires de demande dûment remplis et signés par le demandeur

2 photos de passeport biométriques des plus récentes, de dimensions 3,5 x 4,5 cm

2 déclarations dûment remplies et signées par le demandeur selon § 55 alinéa 2 N° 1 de la loi allemande sur le séjour (disponible auprès du service visa)

Passeport valable (durée minimale de validité: 1 an) + 2 copies

invitation de la famille hébergeant la personne au-pair + 2 copies

acte de naissance actuel du demandeur, légalisé et traduit en allemand

Contrat au-pair + 2 copies

uniquement si applicable: justificatif de cours de langue allemande + 2 copies

diplômes de toutes les formations suivies (école, université etc.) + 2 copies

<p>Toutes les données sur cette fiche de renseignement reposent sur des faits reconnus au moment de la rédaction du texte. Il n'est néanmoins pas possible de garantir leur intégralité et leur exactitude, en raison des éventuels changements pouvant survenir entretemps</p>

Dernière mise à jour: septembre 2010